Commentaire vive le régime présidentiel

Par **auroreK**, le **26/10/2014** à **18:59**

Bonjour, j'ai un commentaire à faire en droit constitutionnel mais je ne sais pas comment m'y prendre, quelqu'un pourrait m'expliquer et me donner des pistes svp ?

Jacques JULLIARD, « Vive le régime présidentiel ! », Le Monde, 3 octobre 2014 (extraits)
Le Monde Vendredi 3 octobre 2014
VIVE LE REGIME PRESIDENTIEL !

Voici donc revenu le casse-tête institutionnel. C'est un grand classique de notre petit théâtre politique. Quand tout va mal en France, ou presque ; quand l'économie piétine, que la justice patine et que l'école décline ; quand le bâtiment va mal et que le chou-fleur ne se vend pas bien ; quand la grève, qui fut jadis le recours ultime des prolétaires, devient l'arme des huissiers et des pilotes de ligne ; quand enfin les Français ne s'entendent sur rien et que les partis se disputent sur tout, alors la classe politique, élargie aux journalistes et aux professeurs de droit, ressort sa potion magique : le changement de Constitution !

[…]

LE PREMIER MINISTRE, CET HOMME DE PAILLE
Dieu garde la France de cette ivresse déconstructiviste ! La seule chose qui tienne encore le coup, ce sont les institutions, héritage du général de Gaulle. Avec un instinct très sûr, c'est donc à celles-ci que la classe politique entend s'attaquer en priorité.
Est-ce à dire qu'elles sont sans défaut ? Bien sûr que non. La principale de ces imperfections est d'avoir installé l'irresponsabilité là où est le pouvoir. En l'occurrence, à l'Elysée. En ce sens, notre régime n'est pas « semi-présidentiel » comme disent les manuels de droit, il est archi-présidentiel. Avec pour corrélat, l'abaissement du Parlement.
Il est aisé de pallier cet inconvénient. Il suffit de supprimer le premier ministre, cet homme de paille, qui, comme dans les romans d'éducation des jeunes princes, est chargé de prendre les coups de bâton à la place de ceux-ci. Ce faisant, on obligerait le président, détenteur réel du pouvoir, à négocier directement avec la représentation parlementaire, notamment pour obtenir les moyens financiers de son action. Le président s'en trouverait ainsi contrôlé, et le Parlement revalorisé, comme c'est le cas aux Etats-Unis. Dans le système présidentiel américain, le Parlement, notamment le Sénat, dispose de beaucoup plus de pouvoirs que dans le système hybride qui prévaut en France.
Dans un tel dispositif, le président perdrait le droit de dissoudre le Parlement et le Parlement celui de renverser l'exécutif. Ce serait la fin du système de destruction mutuelle assurée (en anglais MAD, mutual assured destruction, c'est-à-dire un équilibre de la terreur) au profit de l'obligation de respect politique mutuel entre le législatif et l'exécutif. On objectera que, en cas de désaccord persistant entre les deux parties, la machine serait paralysée. Pas plus que dans les cas de cohabitation. Le véritable régime présidentiel devrait acheminer la France

vers ce qui lui manque le plus : le sens du compromis démocratique. […]

Il nous faut donc, ici comme ailleurs, suivre notre pente en la remontant. Le système présidentiel véritable […] relève aujourd'hui du bon sens. C'est probablement pour cela qu'il est si peu préconisé, tant il est vrai que nos élites déboussolées ne se résoudront aux solutions de sagesse qu'après avoir essayé toutes les autres.

Par **Orthmayer**, le **26/10/2014** à **19:40**

Tu n'as pas UNE seule idée ?

Je pense que tu dois de concentrer sur une toute petite partie du texte pour aboutir à la problématique : "La principale de ces imperfections est d'avoir installé l'irresponsabilité là où est le pouvoir. En l'occurrence, à l'Elysée."

En disant ça, je suppose que tu sais ce qu'est un régime présidentiel, un régime parlementaire, et que tu sais en quoi est-ce que le système français emprunte aux deux modèles.

Pourquoi est-ce que l'auteur parle d'"irresponsabilité", alors que la Constitution prévoit justement la responsabilité du Gouvernement devant le Parlement ? Pourquoi considère-t-il cela comme un défaut ?

Normalement, si t'as tes notions de cours en tête, ça devrait percuter.

J'espère que ces brefs indices t'aideront à trouver un plan :)

Par **auroreK**, le **26/10/2014** à **20:29**

Voilà ce que j'ai pensé.
problématique : En quoi ce que décrit J Julliard est-il un véritable régime présidentiel ?

I / Inspiration du système américain, régime hybride.

II / un régime présidentiel : suppression non seulement le 1° ministre mais aussi du parlement

Par **Payet7**, le **27/10/2014** à **17:21**

Développe nous ton plan davantage !

Pour la problématique, il faudrait la reformuler !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés